

REGLEMENT 2024

Calendrier (sous réserve de modifications) :

- . dimanche 31 mars : Orval sur Sienne
- . samedi 27 avril : La Vendelée
- . mercredi 21 août : Coutances

Article 1 :

Ce challenge, ouvert à tous les clubs régionaux et interrégionaux, est réservé aux licenciés FFC : U7, U9, U11, U13 et U15. Les licences Pass Accueil Jeune sont acceptées.

Les courses ouvertes aux U15 seront inscrites au calendrier FFC.

Article 2 :

Ce challenge est un challenge de la régularité, par attribution de points sur chacune des épreuves des catégories U7 à U15.

Les points seront attribués **aux 20 premiers de chaque épreuve (classement scratch)**, selon le barème suivant : 25-23-21-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3 ; ensuite chaque participant qui terminera l'épreuve marquera un point.

A chaque épreuve, en cas d'égalité, le leader du classement général sera le mieux classé de celle-ci.

Pour figurer au classement général final, le coureur devra participer au moins à deux des trois épreuves du challenge et impérativement à la finale à Coutances

A l'issue de la finale à Coutances, la place obtenue lors de cette manche départagera les coureurs en cas d'égalité de points.

Article 3 :

Après chaque épreuve, tous les leaders se verront revêtir des maillots distinctifs de leur catégorie pour le protocole du challenge qu'ils restitueront après celui-ci.

Nombre de maillots : 14 maillots distinctifs

- . U7 : 1^{er} du classement scratch (jaune) + 1^{ère} féminine (rose)
- . U9 : 1^{er} du classement scratch (jaune) + 1^{er} U9 1 (bleu) + 1^{ère} féminine (rose)
- . U11 : 1^{er} du classement scratch (jaune) + 1^{er} U11 1 (bleu) + 1^{ère} féminine (rose)
- . U13 : 1^{er} du classement scratch (jaune) + 1^{er} U13 1 (bleu) + 1^{ère} féminine (rose)
- . U15 : 1^{er} du classement scratch (jaune) + 1^{er} U15 1 (bleu) + 1^{ère} féminine (rose)

Si c'est un « première année » qui est leader du classement général, c'est le 1^{er} « deuxième année » qui portera le maillot bleu.

Article 4 :

Après l'épreuve finale à Coutances, les leaders de chaque catégorie se verront remettre définitivement le maillot du « Challenge Savary – Souvenir Jacqueline & André Desjardins 2024 » et un trophée.

Récompenses à 6 coureurs du classement scratch, dont les 3 leaders.

Article 5 :

En cas de litige ou contestation, seul le comité d'organisation de l'AG Orval-Coutances a autorité et prendra les décisions qui s'imposent.